

## Lettre aux habitants de Gonesse

### Le Cabinet du Maire

Nos références : JPB/RE 20.03300  
Dossier suivi par : Romain Eskenazi  
Objet : Coronavirus

Gonesse, le 23 mars 2020

Chères Gonessiennes, chers Gonessiens

Le pays traverse une crise sanitaire majeure. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons la surmonter. Nous devons collectivement et individuellement respecter les consignes de confinement et appliquer systématiquement les gestes barrières. Le respect de ces dispositions est essentiel pour stopper la propagation du virus. C'est la raison pour laquelle, avec les maires des communes voisines, j'ai pris un arrêté de fermeture de tous les commerces chaque jour à 20h00 afin de limiter au maximum la circulation inacceptable des personnes dans la soirée et au cours de la nuit. Il est applicable à compter de demain mardi 24 mars.

Je tiens à saluer les personnels soignants, à l'hôpital et en ville, qui sont en première ligne pour faire face à l'afflux de malades. Notre centre hospitalier est totalement mobilisé pour la prise en charge des patients COVID-19.

Je tiens également à saluer l'investissement et le dévouement du personnel communal qui assure le maintien d'un service public local minimum dans notre ville. Les déclarations de naissance et de décès à l'état-civil, la veille sanitaire, le transport à la demande et le portage de repas à domicile par le CCAS, la propreté et la sécurité avec la présence sur le terrain des services concernés sont toujours assurés.

Je salue enfin les policiers, les pompiers, les pharmaciens, les commerçants et les personnels des commerces qui permettent l'approvisionnement, le soin, les secours et la sécurité.

En cette période difficile, la solidarité est essentielle pour maintenir le lien avec nos concitoyens les plus fragiles ou les plus isolés. Nous vous invitons à remonter tout signalement au Centre Communal d'Action Sociale (**01 30 11 55 43**) ou au cabinet du maire (**01 34 45 11 06**).

Je vois depuis quelques jours se mettre en place sur les réseaux sociaux des groupes d'entraide entre voisins et je m'en réjouis. Il s'agit de mettre en relation des personnes souhaitant offrir leur service ou au contraire exprimer un besoin, par exemple pour aller faire quelques courses, se rendre à une consultation médicale ou encore organiser la garde d'enfants.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Pour faciliter ces échanges entre voisins, nous vous invitons à utiliser une plateforme simple d'utilisation, le site [www.ensembl.fr](http://www.ensembl.fr) dont vous trouverez le lien sur le site de la Ville qui permet de visualiser sur un même écran l'ensemble des services proposés et sollicités par quartier. Pour les citoyens ne disposant pas d'internet, la Ville vous propose d'utiliser un kit de communication contenant des affiches pouvant être installées dans le hall de votre immeuble afin de lister l'ensemble des services que vous pourriez proposer ou bien des besoins que vous pourriez avoir. Ce kit est téléchargeable sur le site de la Ville et peut également sur simple demande vous être envoyé par courrier. Dans les quartiers pavillonnaires la solidarité de voisinage peut s'exprimer par contact direct entre voisins en respectant les règles qui s'imposent à nous tous. N'hésitez pas à nous faire connaître vos suggestions ou demandes en téléphonant au **01 34 45 11 06**.

En ces temps particuliers et pour vous permettre de garder le contact avec les services municipaux, je vous invite à consulter régulièrement le site Internet de la Ville [www.ville-gonesse.fr](http://www.ville-gonesse.fr) ainsi que les comptes officiels de nos réseaux sociaux. Nous y publions toutes les informations qui nous parviennent et qui peuvent vous être utiles.

La vigilance de chacun protégera la santé de tous. Prenez soin de vous et de vos proches.

Fidèlement,

**Le Maire**



**Jean-Pierre BLAZY**